

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-8-8-4

Service consulté

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES**

SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

Résumé : *Le présent rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés pour la période de mai 2006 à avril 2008, au titre du transfert de compétences en matière d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 29 898,41€.*

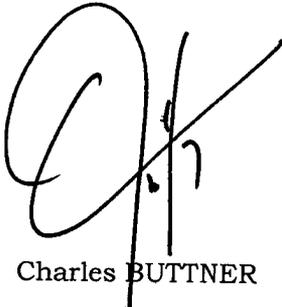
Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Département est compétent pour tous les agents non titulaires exerçant dans les domaines de l'accueil, de l'entretien, de l'hébergement et de la restauration, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. De ce fait, il doit assumer la charge financière des contrats en cours et des contrats futurs.

En ce qui concerne les emplois aidés, par délibérations de la Commission Permanente du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), vous avez autorisé le versement de la part employeur des contrats afférents aux collèges concernés, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Le présent rapport vous propose le versement, aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, au titre de la période de mai 2006 à avril 2008. Le montant total de la dépense s'élève à 29 898,41€.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 04 JUILLET 2008

Fonctionnement des collèges
PROGRAMME 2008

SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
COL04836	COLLEGE ALBERT SCHWEITZER - KAYSERSBERG Subvention de Fonctionnement - 2008	442,34
COL04837	COLLEGE ALEXANDRE GERARD - MASEVAUX Subvention de Fonctionnement - 2008	1 580,61
COL04835	COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH Subvention de Fonctionnement - 2008	1 555,56
COL04831	COLLEGE BERLIOZ - COLMAR Subvention de Fonctionnement - 2008	4 737,10
COL04833	COLLEGE DE FESSENHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	4 090,98
COL04841	COLLEGE DE LA LARGUE - SEPOIS-LE-BAS Subvention de Fonctionnement - 2008	1 977,70
COL04834	COLLEGE D'ILLFURTH Subvention de Fonctionnement - 2008	1 599,80
COL04839	COLLEGE D'OTTMARSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	560,03
COL04838	COLLEGE GEORGES MARTELOT ORBEY Subvention de Fonctionnement - 2008	1 455,19
COL04840	COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE Subvention de Fonctionnement - 2008	6 408,75
COL04842	COLLEGE REMY FAESCH - THANN Subvention de Fonctionnement - 2008	486,57
COL04843	COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	3 399,67
COL04832	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	1 604,11
Total		29 898,41